

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2021



Compte rendu affiché le **01 AVR. 2021**

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 23 mars 2021
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2021_021

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : Mme Sonia FRIOLL

OBJET

MISE À DISPOSITION D'UN
EMPLACEMENT POUR
L'INSTALLATION DE BACS
DE COMPOSTAGE
COLLECTIFS AU SEIN DU
JARDIN PARTAGÉ DE
BISSARDON

Etaient présents :
M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOUI, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, Mme LINARES, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUENET, M. MANINI, M. KRIEF, Mme CORRENT, M. GERBEAUX, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FERRIEUX, Mme HEMAIN, M. FAIVRE, M. BLANC, M. ATTAR BAYROU, Mme GARANDEAU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, Mme VERNAY
Mme BLACHERE (par proc. à M. TOLLET), M. TAKI (par proc. à Mme FRIOLL), Mme BILLA (par proc. à M. THEVENOT)

Etai(en)t absent(s) :

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **01 AVR. 2021**

Identifiant de l'Acte :

069-216900340-20210329-D2021_021-DE

Rapport de : Côme TOLLET

Soucieuse d'optimiser la gestion des déchets ménagers par la valorisation de la fraction fermentescible, la Ville de Caluire et Cuire s'est inscrite dans la politique de prévention des déchets de la Métropole de Lyon. Dans cet objectif, la Ville souhaite mettre gratuitement à disposition des sites de compostage collectif expérimentaux sur son territoire.

La section Bissardon « Le Carré d'en Haut » de l'Association des Jardins Partagés de Caluire et Cuire s'est portée candidate en proposant, en accord avec la Ville, un futur site de compostage partagé de quartier, localisé au sein du jardin partagé de Bissardon au 15 montée des Lilas à Caluire et Cuire. L'emplacement validé par le comité de sélection métropolitain bénéficiera de l'implantation des bacs de compostage, de petits matériels de gestion et d'un accompagnement de la Métropole pour une durée de neuf mois.

Le site de compostage est ouvert aux personnes du quartier ne faisant pas forcément partie du collectif jardinier, moyennant inscription. Ces personnes pourront venir y déposer leurs déchets organiques lors des permanences composts organisées.

Conclue pour une durée ferme d'un an renouvelable, la Ville a déjà conventionné pour la mise à disposition du terrain pour l'aménagement d'un jardin partagé à Bissardon et les statuts juridiques de l'Association des Jardins Partagés de Caluire et Cuire autorisent l'installation d'un site de compostage.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 42 voix pour,

(1 conseiller(s) municipal(aux) ne prend(prennent) pas part au vote).

- D'APPROUVER le principe de la mise à disposition à titre gratuit d'un emplacement 15 montée des Lilas pour l'implantation de bacs de compostage partagés de quartier.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 01 AVR. 2021
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

LE MAIRE

Philippe COCHET



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.